



INTERCO 94

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C : **PAS À LA HAUTEUR DES DEMANDES DE LA CFDT**

## REVALORISATIONS PUBLIÉES

Annoncées lors de la conférence salariale du 6 juillet 2021, les mesures de revalorisation des débuts de carrière des agents de la catégorie C dans les trois versants de la fonction publique ont été publiées au Journal officiel le 28 décembre 2021 :

- ▶ Décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique  
legifrance.gouv.fr : <https://bit.ly/3Gqi0wy>
- ▶ Décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale  
legifrance.gouv.fr : <https://bit.ly/3r9g5pl>



## UNE MESURETTE INSUFFISANTE POUR LA CFDT



Cette mesurette reste bien insuffisante pour la CFDT, qui depuis plus d'un an revendique plus et mieux :

- ▶ Mettre en adéquation rémunérations et niveaux de qualifications exigés au recrutement
- ▶ Maintenir les amplitudes de carrière entre les catégories A, B et C
- ▶ Revaloriser le point d'indice bloqué depuis de trop nombreuses années

**C'est pourquoi le syndicat CFDT Interco 94 appelle les agents à suivre l'appel national à la grève du jeudi 27 janvier et à participer à la manifestation à Paris ! (lieu rdv et horaire à venir)**

- ▶ Téléchargez les nouvelles grilles des salaires de la catégorie C, sur le site [interco.cfdt.fr](https://interco.cfdt.fr), rubrique « le guide des salaires » : <https://bit.ly/3qr3XBr>



Pour adhérer en ligne à la CFDT,  
flashez ce QR-Code.

### VOTRE CONTACT CFDT

Syndicat CFDT Interco 94 - Maison des syndicats  
11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX  
01 43 99 12 43 - [interco94@interco.cfdt.fr](mailto:interco94@interco.cfdt.fr)